Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ECOFI ENJEUX FUTURS - Part C

CODE ISIN : FR0010592022

Fonds commun de placement de droit français géré par ECOFI Investissements

Nom de l'initiateur I ECOFI Investissements
Site internet I www.ecofi.fr
Contact I Appelez le 01 44 89 39 35 pour de plus amples informations
Autorité compétente I L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'ECOFI Investissements en ce qui concerne ce document d'informations clés. ECOFI Investissements est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP97004.
Date de production du document d'informations clés I 03/06/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type I Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement de droit français.
Durée d'existence prévue I 99 ans.
Objectifs I Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il a pour objectif d'optimiser la performance d'un portefeuille investi en actions internationales, géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable et selon une approche ISR.
Au regard du caractère discrétionnaire du portefeuille, la gestion de l'OPCVM ne vise pas à répliquer un indice. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Néanmoins, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée à posteriori à l'indice MSCI WORLD INDEX (converti en euro et dividendes réinvestis), représentatif des marchés actions internationaux, et à l'indice MSCI World IMI Resilient Future, qui représente les grandes, moyennes et petites capitalisations des pays des marchés développés.
La sélection des valeurs composant le portefeuille est réalisée sur la base d'une combinaison de critères éthiques, de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de critères financiers selon le processus de sélection décrit ci-après. Le processus de sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement s'articule comme suit :
(i) le portefeuille est géré sur le thème du développement durable (définition ONU - rapport Brundtland 1987) en sélectionnant les entreprises dont au moins 25% de l'activité (part du chiffre d'affaires et/ou de l'excédent brut d'exploitation) ou la Recherche & Développement (pourcentage annuel) sont liées à l'un au moins des domaines suivants : efficience énergétique, gestion des ressources et des déchets, énergies renouvelables, santé, pratique du sport et nutrition, services à la personne et éducation, Testing, Inspection et Certification.
(ii) L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de son univers d'investissement fondée sur notre méthodologie propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement). Cette analyse ESG influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit et conduit à réduire l'univers d'investissement initial de l'OPC de 25% minimum. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité et la disponibilité de l'information disponible sur les pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Cette méthodologie propriétaire repose sur les trois principes suivants :

- Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Sont exclus du périmètre d'investissement les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'huile de palme, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.
- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs. Elle inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research avec une surpondération de 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine E, S et G). Au sein de cette note, les trois domaines E, S et G sont équipondérés. En fonction de leur note PRISME (compris entre 0 et 10, 10 étant la meilleure note), les émetteurs sont répartis en déciles (le décile 1 intégrant les émetteurs les mieux notés). L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées d'un point de vue ESG et dans des OPC externes.
- Gestion des émetteurs controversés : Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la décision d'investissement est prise de façon discrétionnaire par le gérant après l'appréciation des fondamentaux de la valeur et avec une analyse de la rentabilité et des risques de la société émettrice.
L'OPCVM est en permanence exposé à 60% au minimum de son actif net en actions internationales négociées sur les principales places boursières de la zone OCDE (en particulier Europe, Amérique du nord et Asie). Une diversification est possible en dehors de cette zone à hauteur de 20% au maximum de l'actif net (pays émergents). L'univers d'investissement est composé essentiellement des grandes et moyennes capitalisations boursières, et pourra comporter dans la limite de 20% des petites valeurs bien adaptées aux thèmes d'investissement recherchés. Les actions éligibles pourront être négociées sur les marchés réglementés et/ou sur les systèmes multilatéraux de négociation des pays de la zone OCDE.
L'OPCVM a la faculté d'investir le portefeuille en titres émis par des Etats de la zone Euro (dont des titres du Trésor français : BTF, BTAN, et OAT), soit en période de mauvaise orientation des marchés actions en vue d'améliorer la régularité des revenus, soit pour les besoins de la gestion de la liquidité du portefeuille. L'OPCVM peut recourir à l'utilisation de contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers et/ou étranger, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à faire face au risque action dans la zone géographique où le portefeuille est exposé, ou encore à couvrir le risque de change. L'exposition au risque de change pourra représenter 100% de l'actif net du FCP. L'OPCVM, pour la gestion de sa trésorerie, a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres émis par des Etats de la zone Euro (dont des titres du Trésor français : BTF, BTAN, et OAT). L'OPC peut investir, jusqu' à 10% maximum de son actif net, en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA. Les OPC sélectionnés relèveront des classifications AMF ou équivalentes « monétaire court terme », « monétaire » ou sans classification. Par ailleurs, dans la même limite de 10% de l'actif net, des investissements en parts ou actions d'OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger, offrant une exposition action et gérés ou promus par ECOFI Investissements ou toute entité liée ou encore par une société de gestion tierce, y compris de type trackers(fonds indiciels cotés) orientés sur les marchés actions, et répondant aux quatre conditions prévues à l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, sont possibles pour compléter l'exposition de l'OPCVM.
Affectation des revenus I capitalisation
Affectation des plus et moins-values I capitalisation
Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés par le dépositaire avant 11:30 chaque jour de bourse ouvré à Paris et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement des ordres dans un délai d'un jour suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.
Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.
Investisseurs de détail visés I Cet OPC est ouvert à tous souscripteurs ayant une connaissance des marchés financiers. Ceux qui n'ont pas de connaissance ou d'expérience de base peuvent obtenir des conseils financiers indépendants avant d'investir dans cet OPC. Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de détenir cet investissement pendant au moins 5 ans et devraient s'assurer qu'ils acceptent le niveau de risque indiqué par la mesure SRI fournie. Par ailleurs, le produit financier n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA"
Dépositaire I CACEIS BANK

Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier I Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet www.ecofi.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : ECOFI Investissements - Service Clients – 12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque I

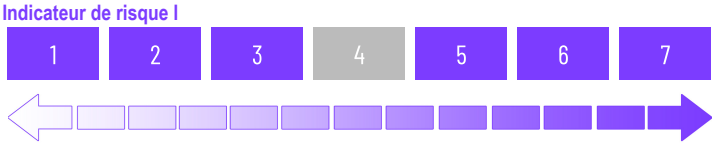

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie I risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPC.
Risque de liquidité I difficulté à vendre rapidement et dans de bonnes conditions les actifs détenus, ce qui peut affecter la valeur liquidative de l'OPC.
Garantie I Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance I

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 500** €	**3 770** €
	Rendement annuel moyen	-35.00%	-17.72%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 920** €	**8 860** €
	Rendement annuel moyen	-20.80%	-2.39%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 180** €	**13 530** €
	Rendement annuel moyen	1.80%	6.23%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 670** €	**17 860** €
	Rendement annuel moyen	36.70%	12.30%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et février 2025, intermédiaire entre juin 2019 et juin 2024 et favorable entre octobre 2016 et octobre 2021.
Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si ECOFI Investissements n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) I

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**612** €	**2 192** €
Incidence des coûts annuels (*)	6.12%	3.24% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.47% avant déduction des coûts et de 6.23% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts I

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	192 EUR
Coûts de transaction	0.21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	20 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée I 5 ans.

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Plafonnement des rachats I La société de gestion peut être amenée à plafonner provisoirement les ordres de rachats dans des circonstances exceptionnelles de liquidité. Le détail de ce mécanisme de plafonnement est précisé dans le prospectus de l'OPC.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société ECOFI Investissements (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société ECOFI Investissements : veuillez contacter la société ECOFI Investissements, par courriel (contact@ecofi.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (ECOFI Investissements – à l'attention de la direction risques et conformité – ECOFI Investissements - Service Clients – 12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.ecofi.fr.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées I Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://www.ecofi.fr/sites/default/files/fonds/HistoriquePerformance_FR0010592022.pdf

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations sur la finance durable I Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.ecofi.fr/investissement-socialement-responsable.

Le produit financier fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. L'OPC est labélisé selon le référentiel du Label ISR.

Une présentation détaillée du processus ISR est disponible sur notre site internet : https://www.ecofi.fr/telecharger/pub/2254/code-de-transparence.

Médiation I Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l' Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'ECOFI Investissements et ne soit pas satisfait de la réponse d'ECOFI Investissements (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l' Autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

Informations supplémentaires pour la Suisse I Le prospectus et la feuille d'information de base pour la Suisse, le règlement, les rapports semestriels et annuels, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds: Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch. Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. L'indicateur de risque et les scénarios de performance ont été calculés et présentés conformément aux dispositions de la juridiction d'origine du Fonds. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions. Pour les parts du Fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est au siège du représentant ou au siège ou au domicile de l'investisseur.